Litige avec ma salle de sport

Par Dyn	ou8	

BONJOURS! Alors voilà j'ai un gros pb avec ma salle de sport je me suis inscrite début mars 2016 j ai commencé à aller à la salle et en faite avec mon médecin on s est rendu conte que tout les pb physique et musculaire que j avai été encore présent et il fallait donc que j arrête la salle. Mon médecin m'a fait un arrêt de 1 ans (qui est la durée de mon contrat avec ma salle) j ai tout envoyer avec accusé de réception et il ne M on jamais répondu (et on continuer de prélever derrière) j'ai fini par me déplacer hier

(18juin2016) et le pdg me dit que mon arrêt médical n est pas valable car je suis arrêter 1 ans et donc que mon contrat est reporter à l'année prochaine. Ce qui fait que c est pour ses raisons qu'ils ont quand même continué de prélever sur mon compte sauf que dans le contrat que j'ai chez moi je n'ai aucune connaissance de cette clause car je n est qu'un volet (qui est le règlement intérieur de la salle) Je lui est demandé pourquoi ne pas avoir repondu a mon courier pour me dire que mon avis medical n etait pas valable au lieu de ne rien dire il me dit quil na pas a le faire car dans les volets qu'ils ont eux cette clause et stipuler. Malheureusement j'ai mit opposition depuis le moi de Mai. Et maintenant il mennace d'encaisser mon cheque de caution. Alors que je lui est refait un arrêt du médecin ou il y a écrit que mon arret est définitif car pour l'instant je refuse de me faire soigner faute de moyen .il refuse de recevoir cette avis médical qui complète le premier et conte encaisser mon chèque de caution. A t il le droit ?